

Communiqué de presse

Commerçons bien : liste des commerces participants

Dans le cadre du plan de relance post-covid, le Collège communal a souhaité marquer son soutien aux **commerces situés sur le territoire de la Ville de Liège (Centre et Périphérie** : 4000, 4020, 4030, 4031 et 4032) et aider les citoyennes et citoyens à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

Depuis le 27 décembre 2021, les Liégeois.es, domiciliés.es sur le territoire de la Ville de Liège au 1er décembre 2021, reçoivent les chèques consommation "Commerçons bien !" (d'une valeur nominale de 5 EUR), à hauteur de 20 EUR par membre du ménage.

Pour faciliter la démarche des citoyens, la Ville a publié sur son site internet une **liste des commerces participants** qui est mise à jour quotidiennement. Cette liste se veut être la référence officielle au vu de la centralisation et des vérifications des données collectées.

Afin de maintenir cette liste à jour, les commerçants sont invités à indiquer leur participation à l'opération par mail : echevin.fraipont@liege.be

Pour rappel, les chèques ont une **durée de validité de 6 mois**, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Les commerçants sont libres de participer, ou non, à l'opération dont le coût est estimé à 3.900.000 €.

Retrouver la liste des commerces participants actualisée ce 6 janvier : <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/commerce/actualites/20-euros-de-cheques-commerces-pour-chaque-liegeois>